

# Commission Géographique Inondations Côtiers Ouest

8 mars 2012

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée  
DREAL de région Languedoc-Roussillon

## PREAMBULE



# La Directive Inondations et les actions en cours en Languedoc-Roussillon

- La Directive Inondations prévoit plusieurs étapes de mise en œuvre jusqu'en 2015
- En Languedoc-Roussillon, l'importance des enjeux a conduit l'Etat et les collectivités à construire l'élaboration de connaissances et des plans d'actions depuis de nombreuses années
- 9 PAPI sont d'ores et déjà en cours, certains depuis plus de 5 ans, dont 7 sur le territoire "Côtiers-Ouest »
- Plusieurs projets de PAPI sont en cours d'élaboration
- Un PAPI nouvelle génération a d'ores et déjà été labellisé pour le territoire « Côtiers-Ouest » en octobre 2011 par la commission nationale

## La Directive Inondations et la continuité des actions en cours en LR

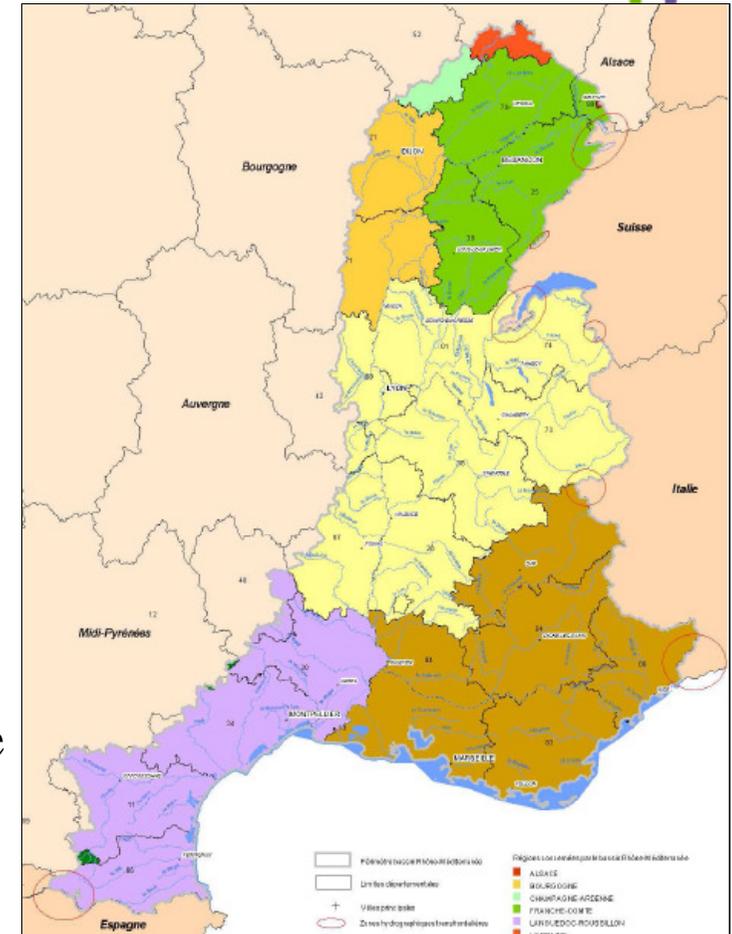
- Le cahier des charges national PAPI publié en février 2011 prévoit le raccordement avec la mise en œuvre de la Directive, par exemple :
  - La prise en compte de trois niveaux de crues
  - Des actions spécifiques dédiées à l'urbanisme et à l'aménagement
  - La gouvernance partagée et concertée dès l'instruction des dossiers via la Commission Mixte Inondation (CNE, COPRNM, élus,...)
- Le Plan Submersions Rapides (PSR) s'insère en complément des PAPI, assurant la continuité des actions jusqu'à la fin de la mise en œuvre de la Directive en 2015
- La programmation du Budget Opérationnel de Programme Prévention des Risques 2012 a pris en compte les opérations prévues dans les PAPI et PSR qui devraient être labellisés en 2012

**La dynamique des actions de prévention contre les inondations perdure en parallèle de la mise en œuvre de la Directive**



# La Directive Inondations et la concertation en Languedoc-Roussillon

- La concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire est prévue tout au long de la mise en œuvre de la Directive Inondations
- les Commissions Géographiques Inondations ont été installées à l'occasion de l'élaboration de l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondations (EPRI) - novembre 2011 en LR
- L'EPRI a été validée par le comité de bassin RM puis par la Commission Mixte Inondations le 26/01/2012 - en ligne prochainement
- Notre "Com Géo" Inondation Côtiers Ouest se réunit à nouveau aujourd'hui pour concerter sur l'étape d'identification des Territoire à Risques inondation Important (TRI)



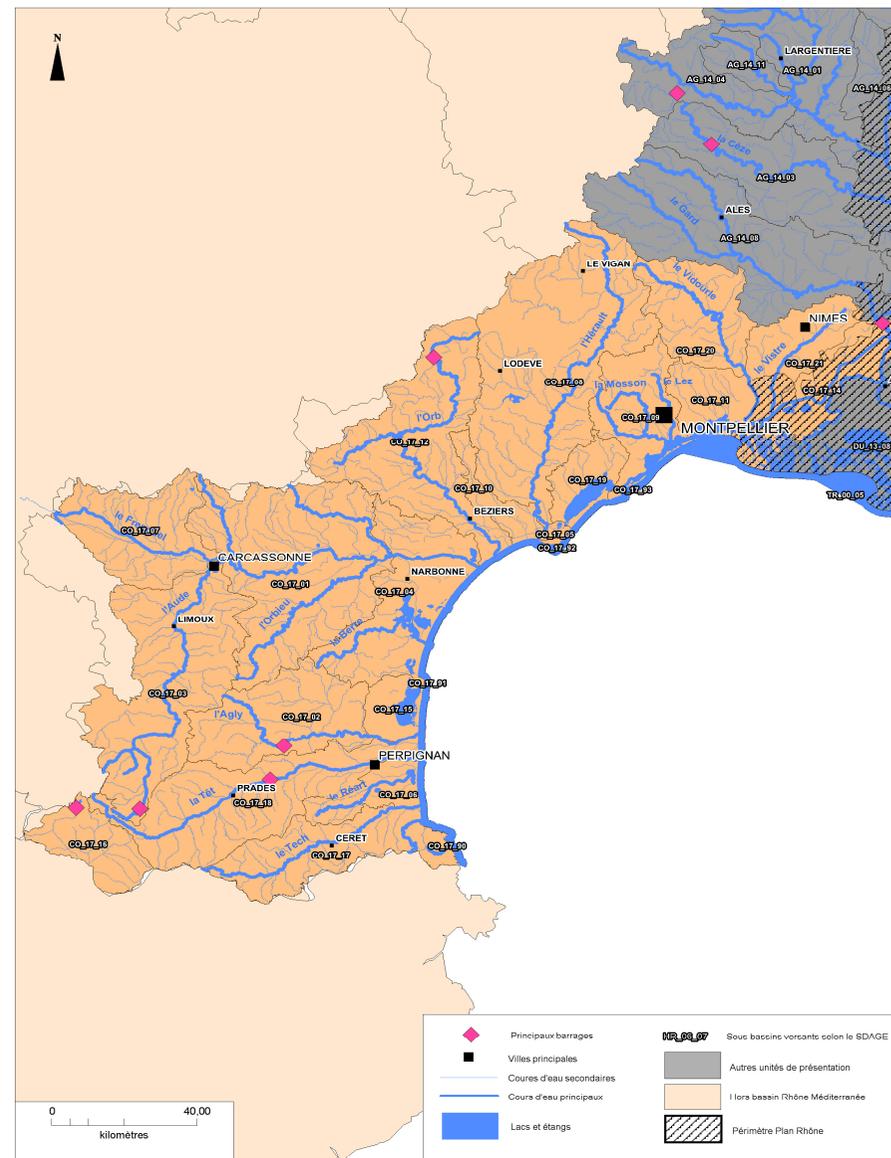
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

# Deuxième Commission Géographique Inondations Côtiers Ouest

## Programme :

- Rappels sur la mise en œuvre de la Directive Inondation sur le territoire
- Focus sur l'étape Identification des TRI de la Directive
- Principes proposés pour l'identification des TRI
- Illustrations concrètes sur le territoire Côtiers Ouest
- Rappel de la nature de la concertation à engager
- Échanges avec les participants

Représentation de l'hydrographie et des principaux barrages



# Commission Géographique Inondations Cotiers Ouest

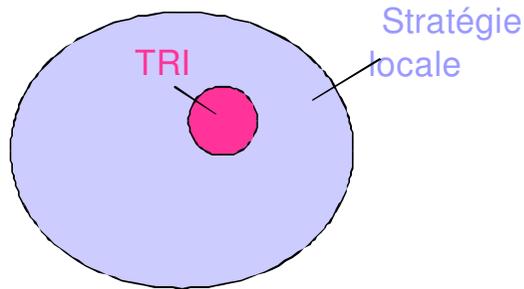
8 mars 2012

DREAL de bassin Rhône-Méditerranée  
DREAL de région Languedoc-Roussillon

Illustrations concrètes - TRI pressentis

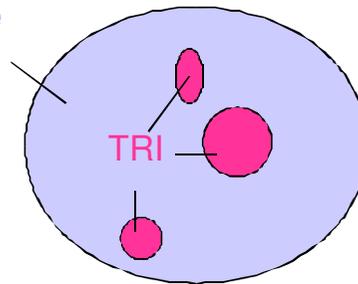
# Périmètre des TRI et périmètre des stratégies

un TRI et une stratégie locale



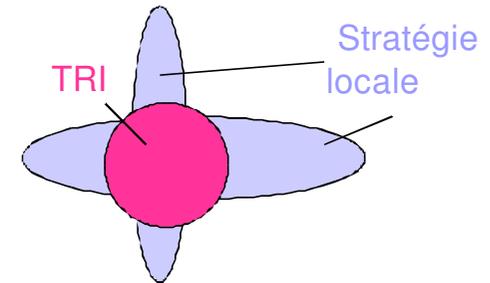
Cas de Nîmes

plusieurs TRI et une stratégie locale



Cas de poches d'enjeux voisines dans le même bassin (dans les régions à bassins versants étendus)

un TRI et plusieurs stratégies locales



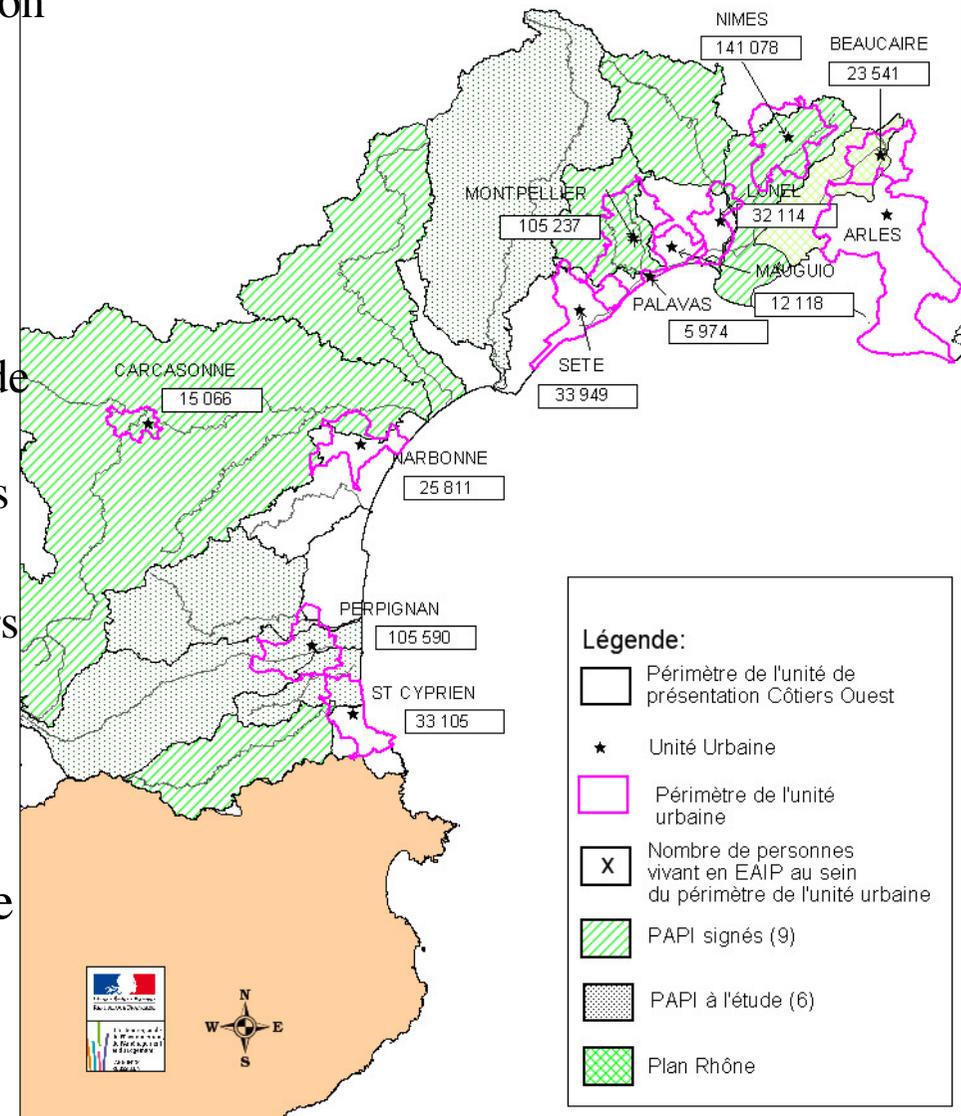
Cas de TRI sur la façade littorale composés de poches d'enjeux voisines et appartenant à des bassins distincts (Perpignan et St Cyprien)

- Périmètre du TRI : Unité Urbaine - ou ensemble d'Unités Urbaines liées par un même "bassin de vie" - contenant une poche d'enjeux en zone inondable (= dans l'EAIP)
- Périmètre des stratégies locales : le bassin, cf. nouveau dispositif PAPI

# Pré-sélection des TRI en LR

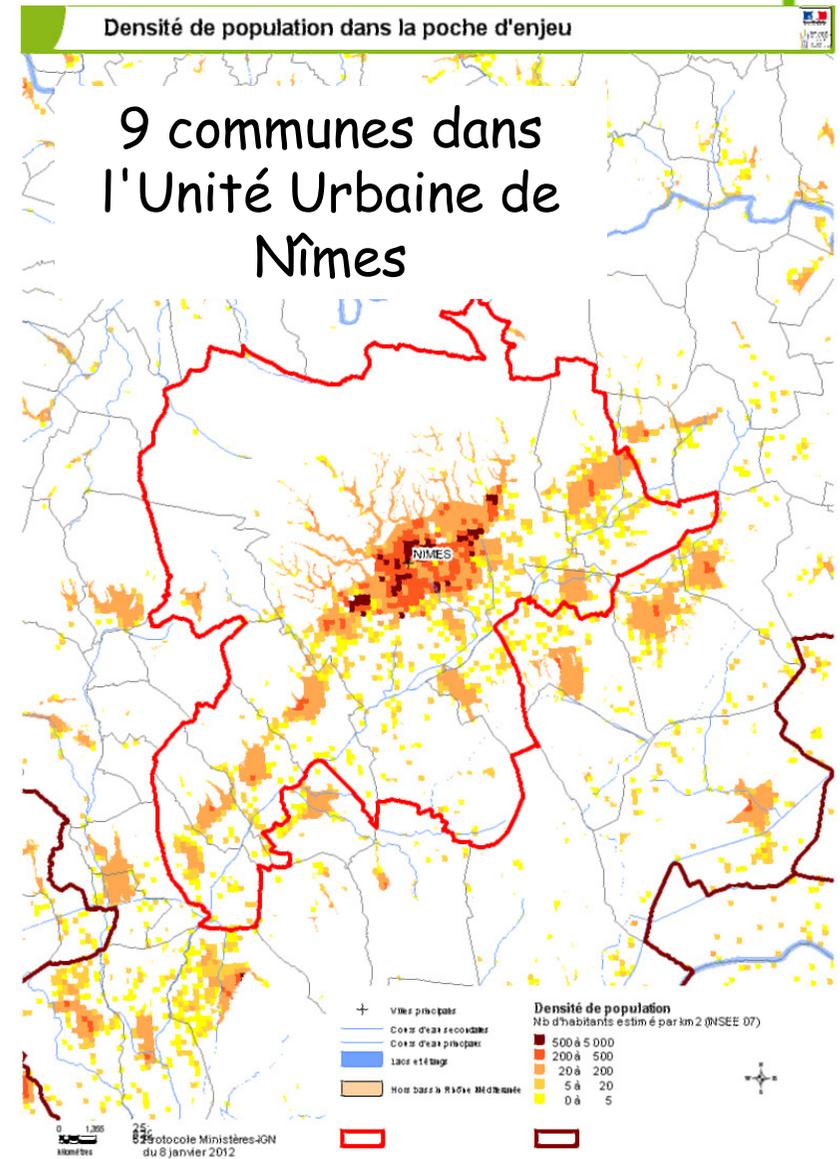
- TRI : poche d'enjeux dans l'EAIP
  - Le risque est potentiel : cf. définition de l'EAIP
  - En LR, l'ampleur du risque a été prise en compte (de manière qualitative : arrêtés CatNat, crues antérieures)
  - L'accroissement d'enjeux en période saisonnière conduit à des poches d'enjeux moins importantes que les grandes Unités Urbaines du bassin
  - Enjeux diffus : nécessairement hors des TRI par définition
- La prise en compte de ces spécificités s'effectuera via les stratégies insérées dans une logique de bassin (cf. PAPI)

Poches d'enjeux selon la population vivant en EAIP dans l'unité urbaine



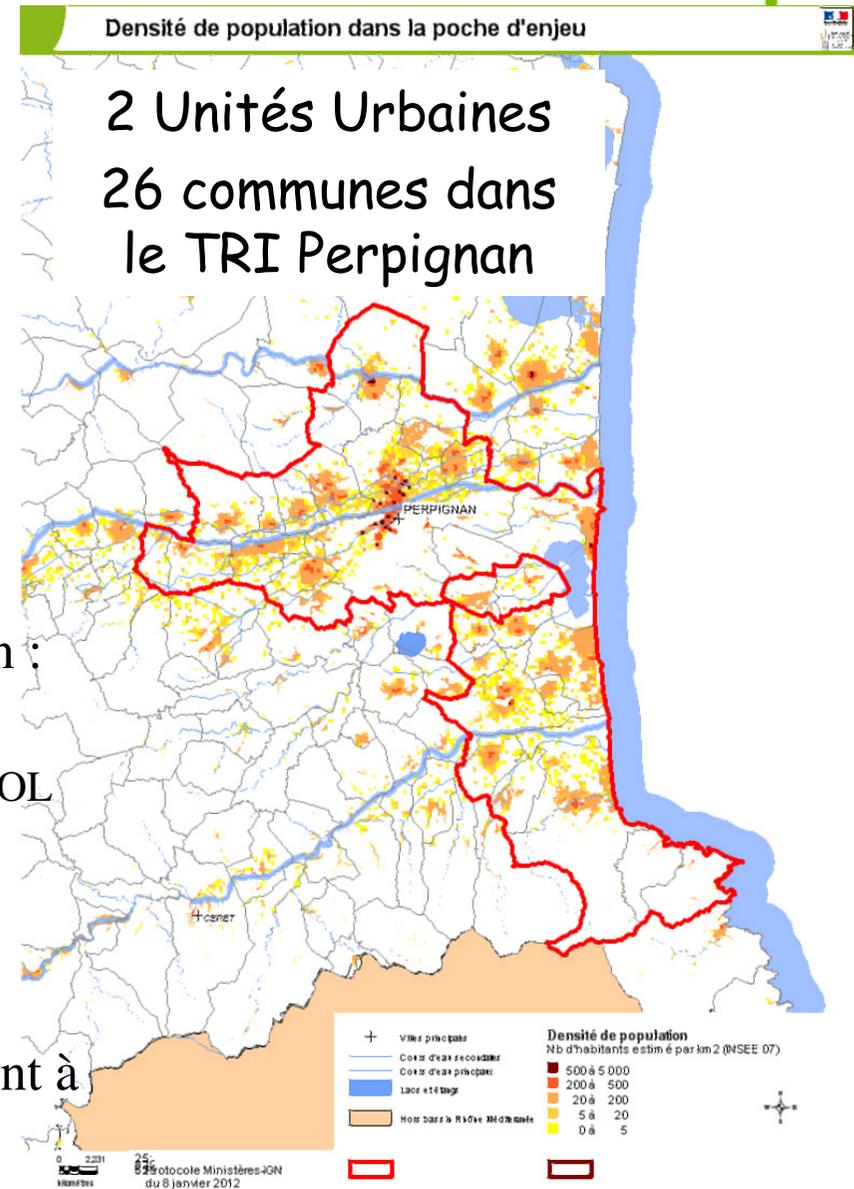
# Projet de TRI de Nîmes

- Une seule Unité Urbaine
- Communes :
  - VESTRIC-ET-CANDIAC
  - BERNIS
  - CAISSARGUES
  - UCHAUD
  - CAVEIRAC
  - MILHAUD
  - NIMES
  - RODILHAN
  - MARGUERITTES



# Projet de TRI de Perpignan

- 15 communes dans l'UU Perpignan:  
PIA, PEYRESTORTES, RIVESALTES  
BOMPAS, PERPIGNAN, LE SOLER  
TOULOUGES, PEZILLA-LA-RIVIERE  
SAINT-ESTEVE,  
VILLENEUVE-LA-RIVIERE,  
SAINT-FELIU-D'AVALL,  
SAINT-FELIU-D'AMONT,  
BAHO, CANOHES, CABESTANY
- 11 communes dans l'UU Saint Cyprien :  
PORT-VENDRES, ARGELES-SUR-MER  
SAINT-ANDRE, CORNEILLA-DEL-VERCOL  
ELNE, LATOUR-BAS-ELNE  
PALAU-DEL-VIDRE, SAINT-CYPRIEN  
ALENYA, THEZA, COLLIOURE
- Ces deux Unités Urbaines appartiennent à des bassins versants différents



# Projet de TRI de Montpellier

- 22 communes dans l'UU Montpellier:

LATTES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS  
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, LE CRES  
CASTELNAU-LE-LEZ, CLAPIERS, JACOU  
MONTFERRIER-SUR-LEZ, MONTPELLIER  
JUVIGNAC, LAVERUNE, FABREGUES, SAUSSAN  
VENDARGUES, TEYRAN, ASSAS, PRADES-LE-LEZ  
SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES  
GRABELS, SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE  
SAINT-GELY-DU-FESC, PEROLS

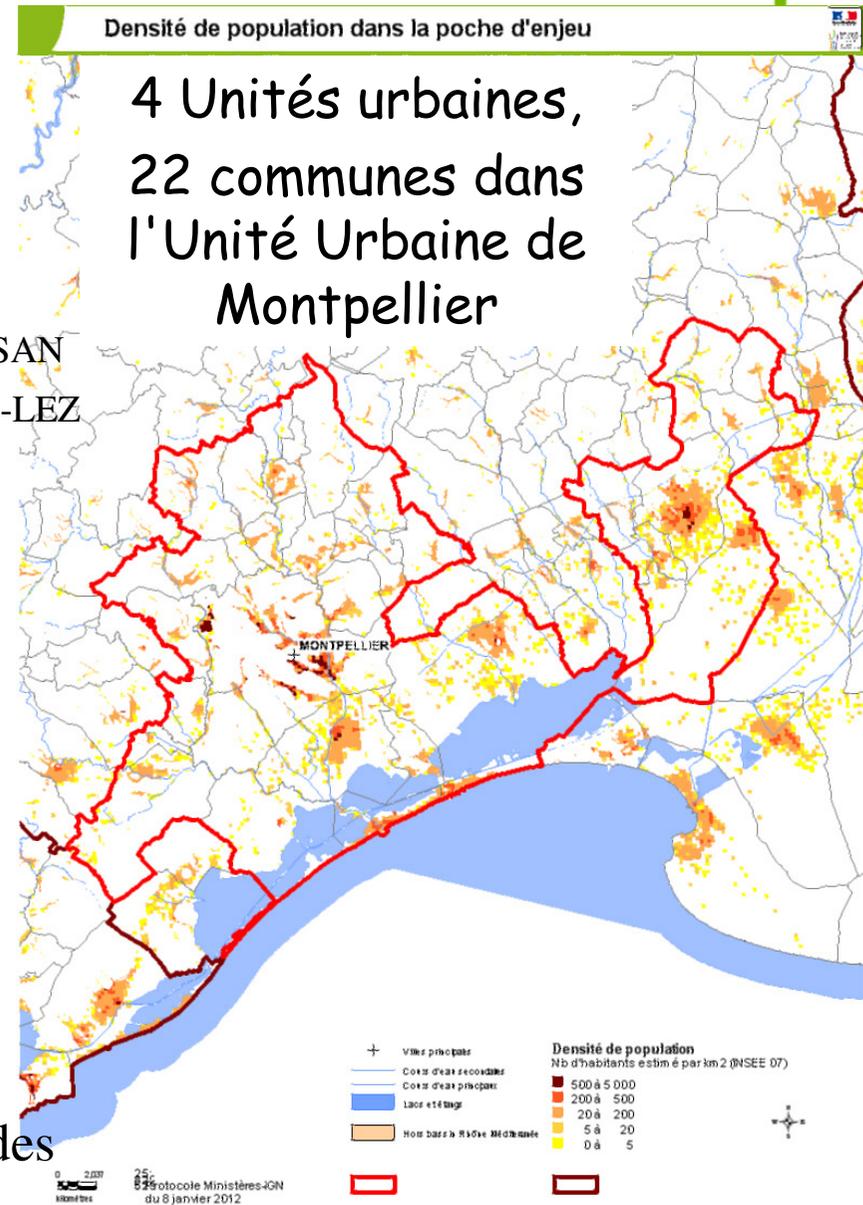
- 9 communes dans l'UU Lunel :

GALLARGUES-LE-MONTUEUX, LUNEL  
VILLETTELLE, SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN  
MARSILLARGUES, SAINT-JUST, AUBAIS  
LUNEL-VIEL, AIGUES-VIVES

- 1 commune dans l'UU Mauguio

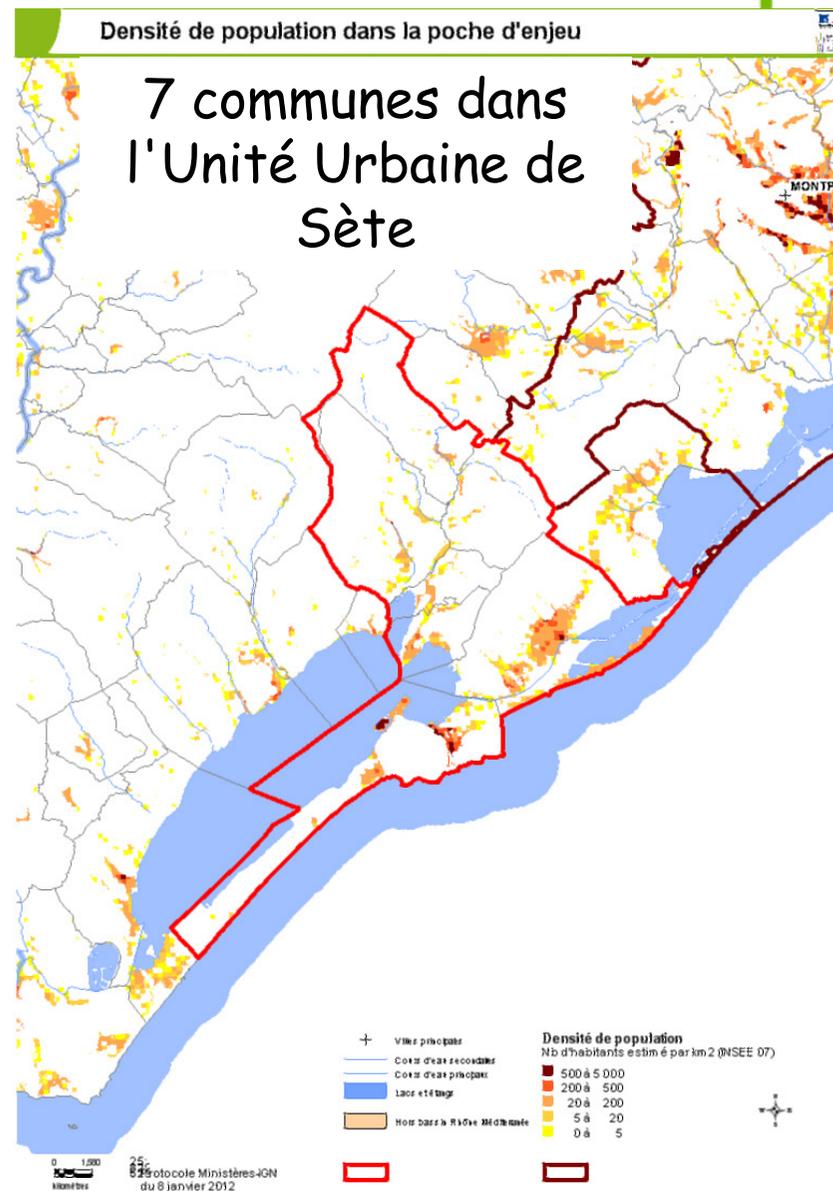
- 1 commune dans l'UU Palavas

- Ces Unités Urbaines appartiennent à des bassins versants différents



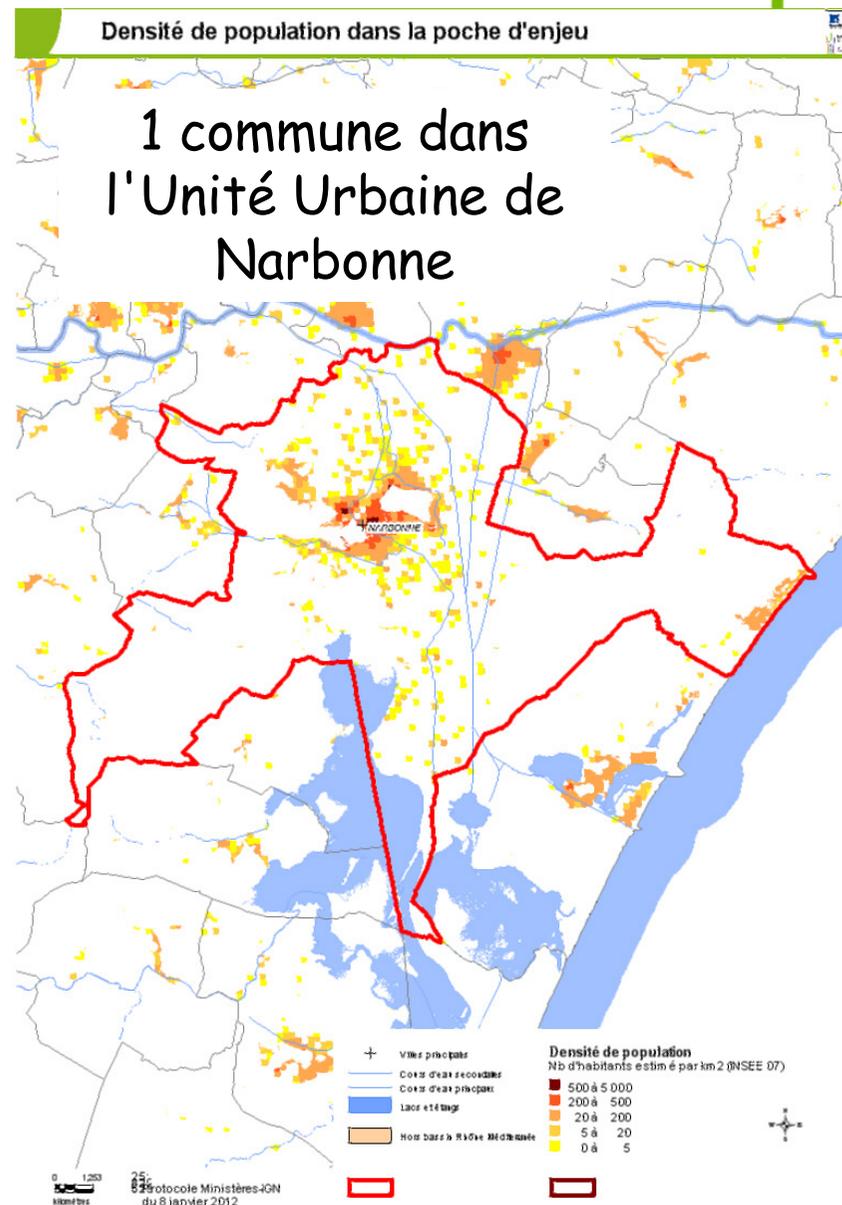
## Projet de TRI de Sète – Priorité 2

- Une seule Unité Urbaine
- Communes :
  - GIGEAN
  - MONTBAZIN
  - BALARUC-LES-BAINS
  - BALARUC-LE-VIEUX
  - POUSSAN
  - SETE
  - FRONTIGNAN



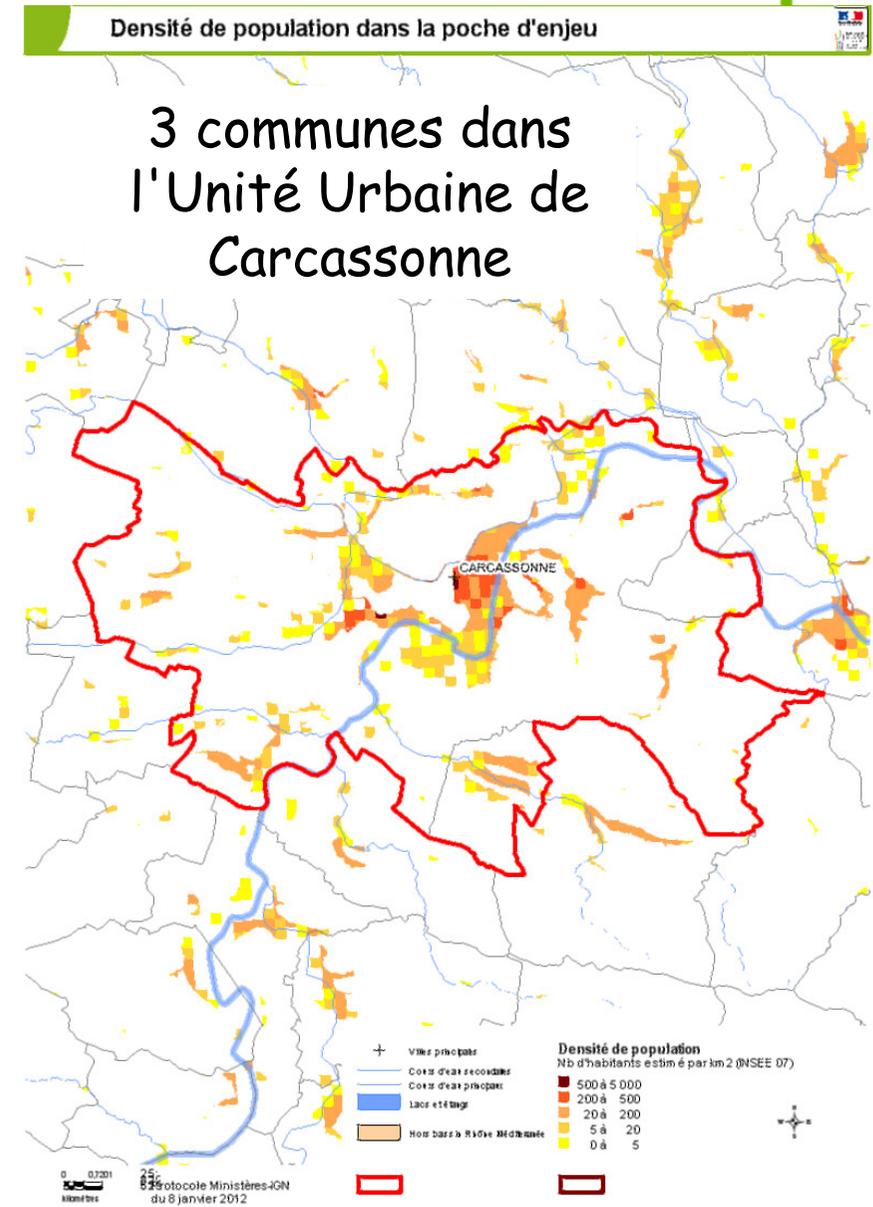
# Projet de TRI de Narbonne – Priorité 2

- Une seule Unité Urbaine
- Une seule Commune



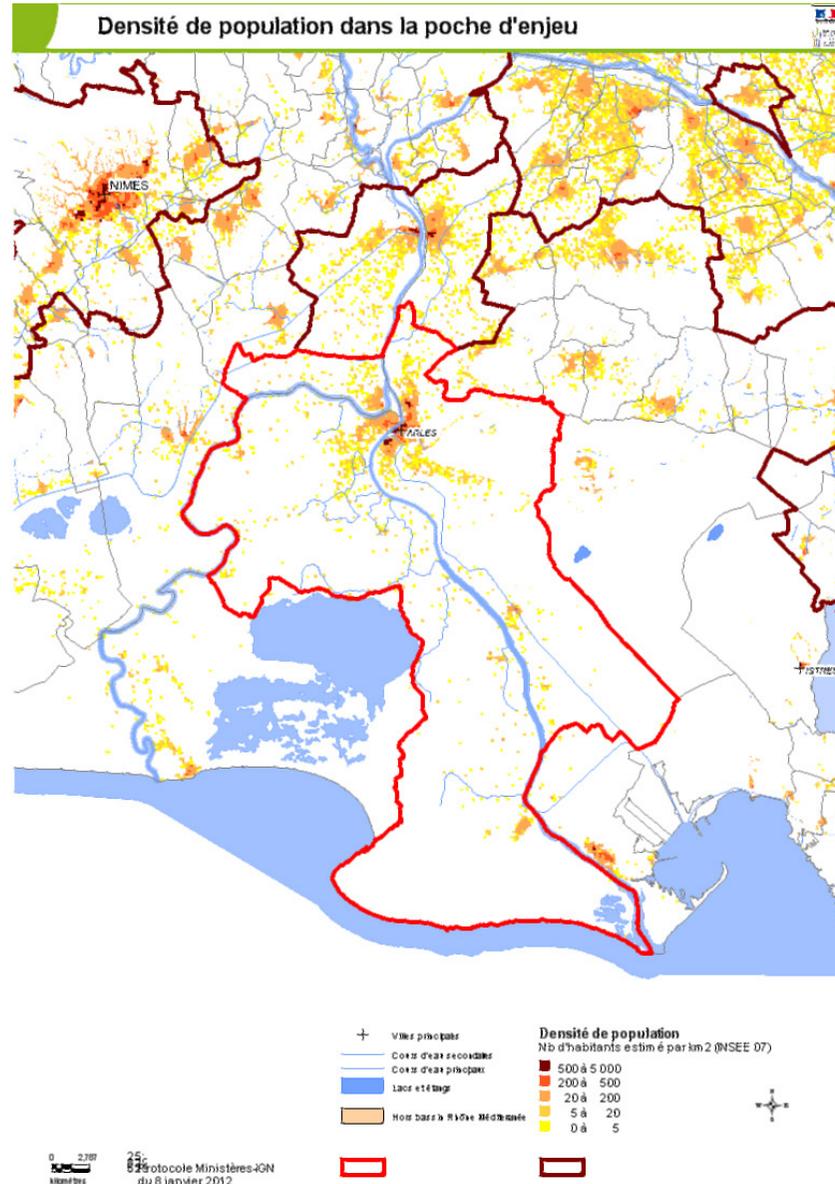
# Projet de TRI de Carcassonne – Priorité 3

- Une seule Unité Urbaine
- Communes :
  - CAZILHAC
  - CARCASSONNE
  - BERRIAC



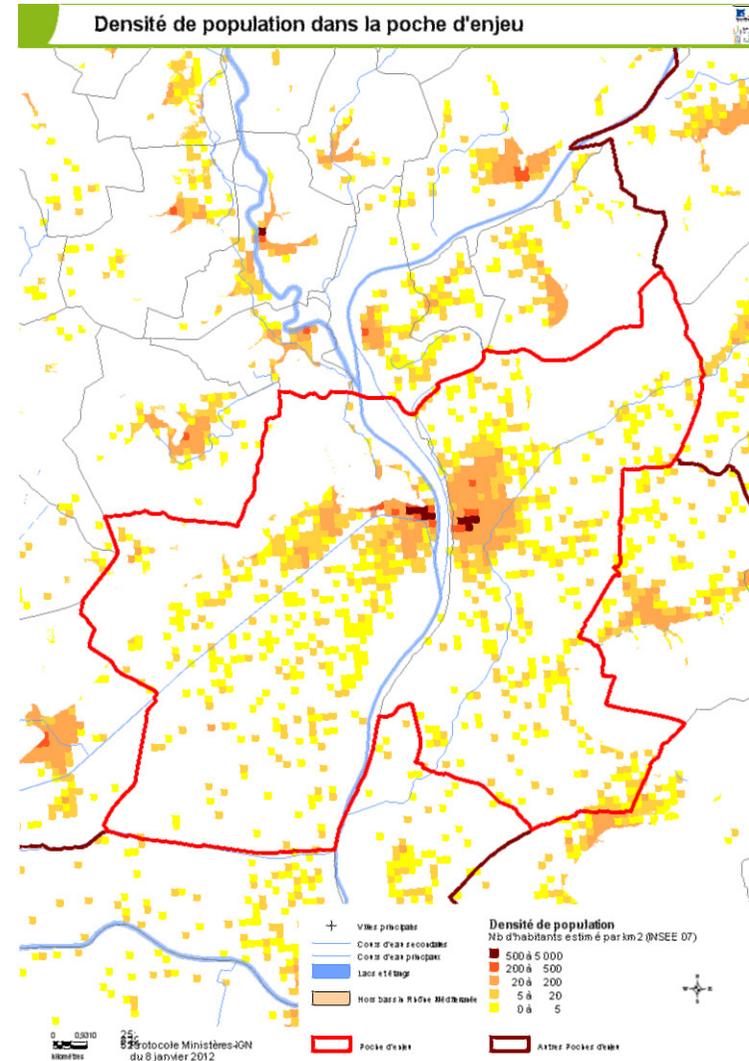
# Projet de TRI interrégional Arles

1 commune gardoise dans  
l'Unité Urbaine d'Arles :  
Fourques

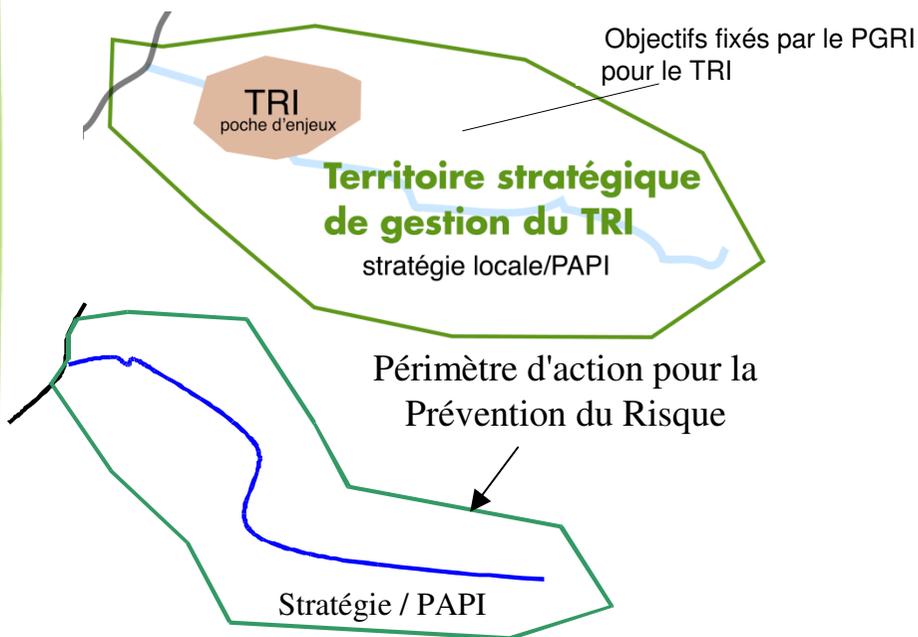


# Projet de TRI interrégional Beaucaire-Tarascon – Priorité 2

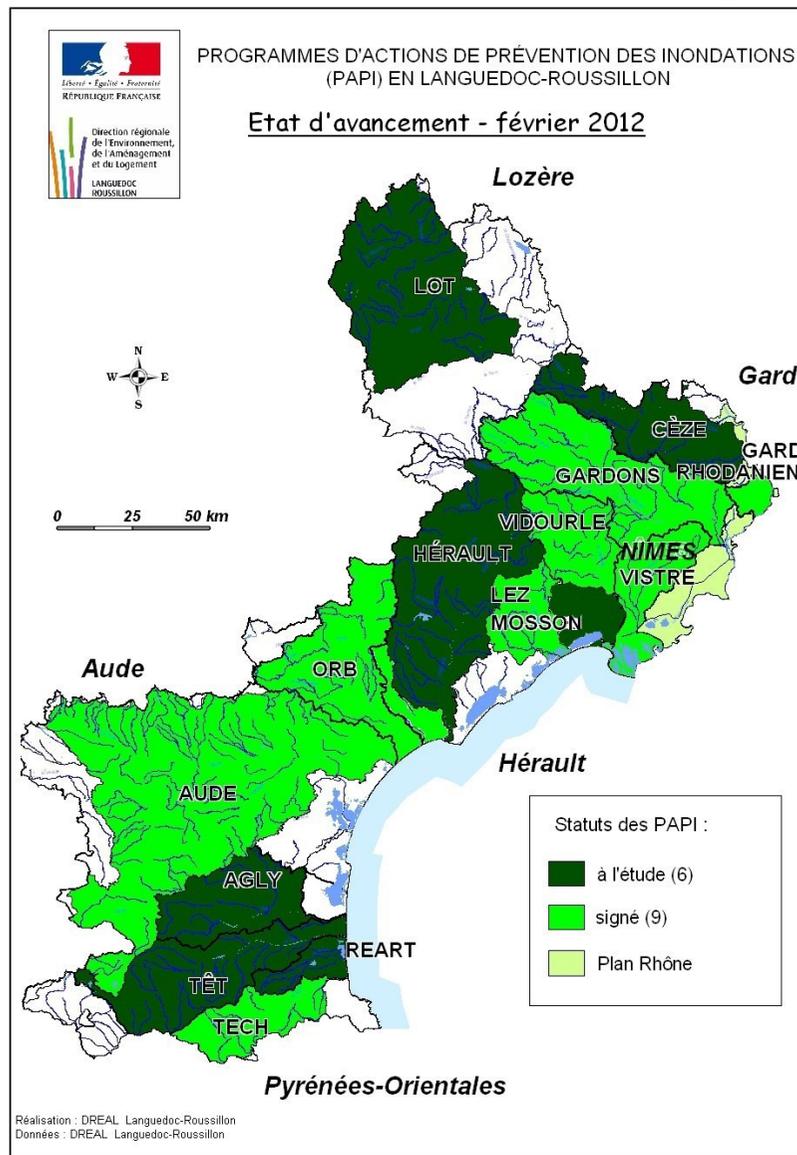
1 commune gardoise dans  
l'Unité Urbaine de Beaucaire-  
Tarascon :  
Beaucaire



# Stratégies existantes en Languedoc-Roussillon



- Quasiment tous les bassins de risques sont pourvus aujourd'hui de stratégies existantes ou en projet (PAPI 2)
- Le processus de labellisation et les financements FPRNM sont prévus dans ces territoires aussi dans l'avenir, même sans TRI – y compris le ...FEDER !



## Les concertations locales en Languedoc-Roussillon

- Alimenter la concertation sur les TRI : rôle prépondérant et moteur de tous les acteurs de terrain : SCOT, CLE, DDT,...
- Mettre à profit les réunions liées à la politique de l'Eau :
  - SAGE, contrats de rivière,...
- Mettre à profit les réunions liées à la planification et à l'urbanisme :
  - SCOT notamment
- Exemple : la DREAL LR a présenté l'étape de sélection des TRI et les TRI pressentis en Comité de suivi de la charte régionale pour la Prévention des Risques Naturels (CR, CGs, DREAL LR)
- Documents et présentations disponibles :
  - Page Internet DREAL LR, dont plaquette MEDDTL /AMF / CEPRI  
<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>, Accueil > Risques naturels et technologiques > Risques Naturels > Inondation > La Directive Inondation >
  - Page Internet bassin RM
  - <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations>
  - Et bien sûr les Pages Internet du ministère



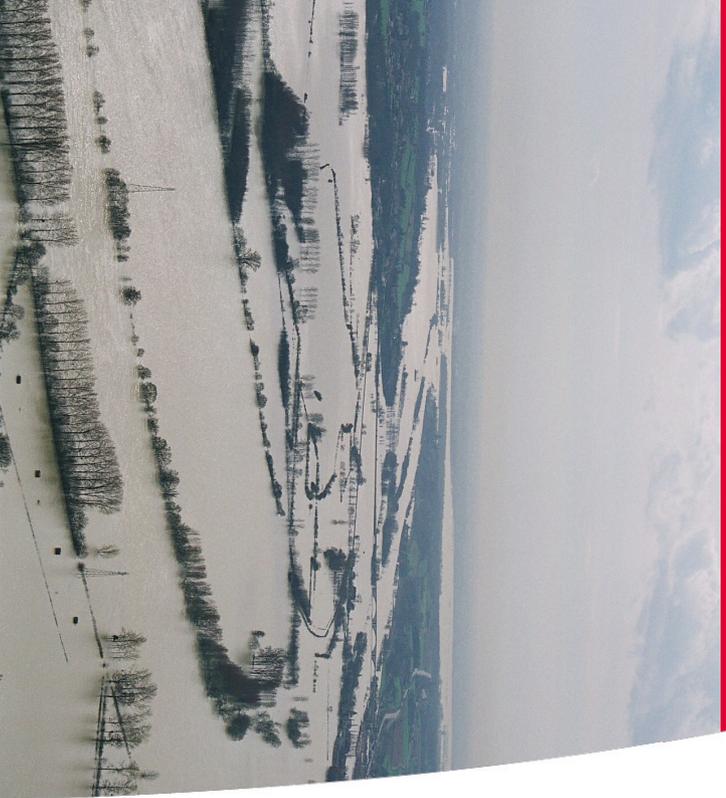
# TRI dans le territoire Côtiers Ouest

MERCI DE VOTRE ATTENTION

## Échanges avec les participants

- Définition des TRI et conséquences
- Pré-identification des TRI dans le bassin Rhône Méditerranée
- Pré-identification des TRI dans le territoire Côtiers Ouest
- Niveaux de concertation : bassin / local
- Questions diverses: calendrier, perspectives ultérieures...





## Mise en œuvre de la Directive Inondations Sur le bassin Rhône-Méditerranée

### *Processus de sélection des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI)*



### *Commission Géographique Inondations Côtiers Ouest 8 mars 2012*

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale,  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement  
RHÔNE-ALPES  
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Bassin Rhône-Méditerranée

# Déroulement de la présentation

---

- *Rappel du contexte de la Directive Inondations*
- *Cadre de définition des TRI*
- *Principes proposés pour l'identification des TRI*
- *Proposition de poches d'enjeux sur le territoire*



# Rappel du contexte de la Directive Inondations

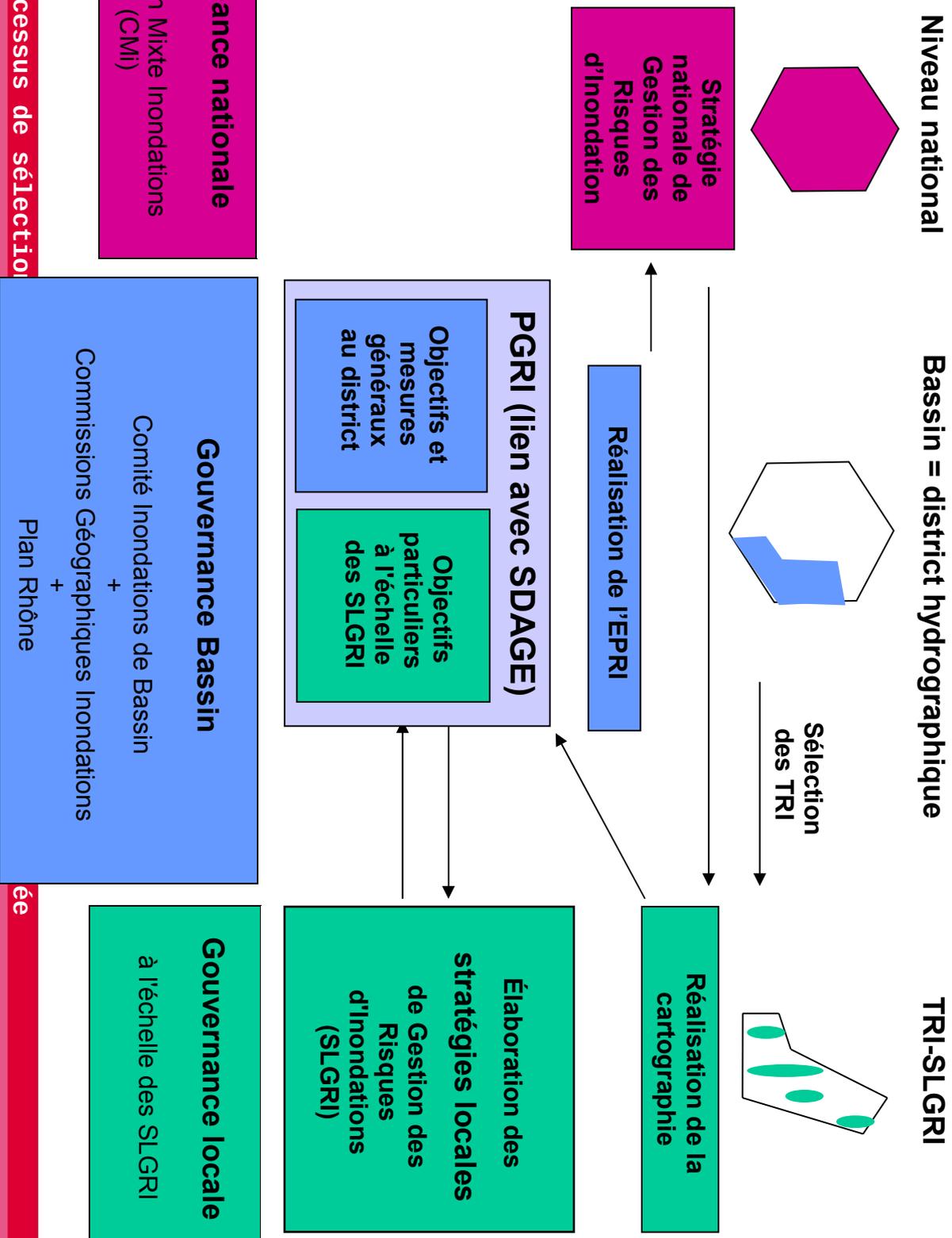


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'environnement,  
et du logement  
RHÔNE-ALPES  
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

# Rappels des différentes étapes de la Directive Inondations

Une mise en œuvre à 3 niveaux dans un processus partagé avec les parties prenantes

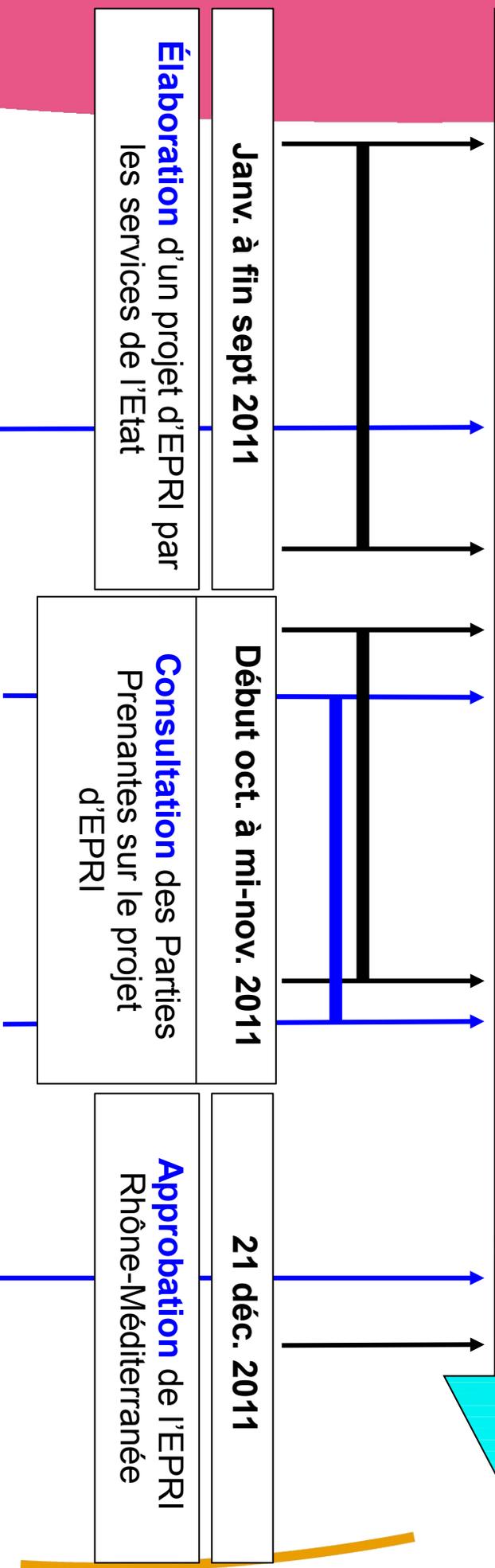


# Rappel des étapes antérieures

2011

Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations

2012



1er juillet 2011

**Comité Inondations de Bassin**

Présentation de l'ensemble du dispositif de la Directive Inondations

14 oct. au 22 nov. 2011

**Commissions Géographiques Inondations**

Présentation du projet d'EPRI détaillée sur le territoire concerné

9 décembre 2011

**Comité Inondations de Bassin**

Présentation du projet d'EPRI Synthèse de la consultation Propositions pour la suite

# Cas particulier de l'évaluation préliminaire nationale

## ■ L'EPRRI nationale synthèse des conclusions :

- A l'échelle nationale:
  - 16,8 M d'habitants ( dont bassin 33%) 9 M d'emplois (dont bassin 32%) dans l'EALPce
  - 1,4 M d'habitants (dont bassin 15%) 850.000 emplois (dont bassin 16%) dans l'EALPsm
- Pas d'événements majeurs dans la 2e moitié du **XXe** : coïncidence repos hydrologique avec la période des 30 glorieuses
- Malgré des inondations meurtrières et destructrices durant les 30 dernières années, mais d'ampleur régionale ou inter-régionale
- Inondations connues sur cette période sans communes mesure au regard des inondations majeures de ces 2 derniers siècles si elles devaient survenir au regard des enjeux actuels:
  - Fourchette de coûts Gard, Rhône aval, Xynthia : 1 milliard d'€
  - Estimation de crues majeures dans les conditions actuelles :  
*Région parisienne 10 à 12 milliard d'impact direct*  
*Loire moyenne > 6 milliard*

## ■ Faire ressortir des TRI nationaux

- Cette identification ne fait pas l'objet d'une gestion particulière au-delà des TRI
- Conséquences de portée nationale : mise en parallèle avec les territoires concernés par des événements majeurs généralisés – approche gestion des grands fleuves



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Calendrier de mise en œuvre de la Directive Inondation

## Échéances nationales

Validation de l'**EPRRI nationale** et des **grandes orientations** de la stratégie nationale par la CMI

Identification des **TRI nationaux**

Validation de la **stratégie nationale de gestion du risque inondation**

26 janv. 2012

Sept. 2012

Juill. 2013

## Échéances bassin

2011 2012

2013

2014

2015

21 déc. 2011

Sept. 2012

22 déc. 2013

22 déc. 2015

Validation de l'**EPRRI Rhône-Méditerranée**

Identification des **TRI** par bassin

**Cartographie** des risques d'inondation pour les TRI

Approbation du **Plan de gestion des Risques d'Inondations Rhône-Méditerranée**

Liste des **Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations** à élaborer (**SLGRI**)

# Cadre de définition des TRI



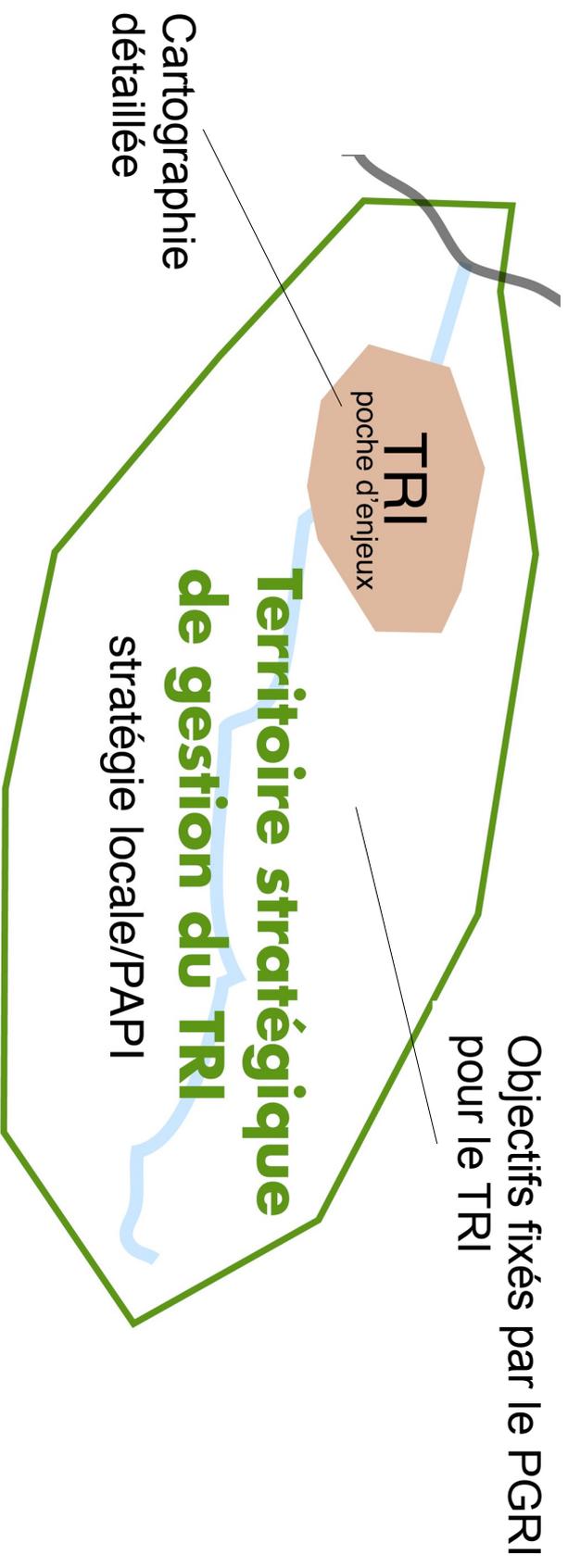
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'environnement,  
et du logement  
RHÔNE-ALPES  
BASSIN RHÔNE-MÉDIERRANÉE

# Définition des TRI

- L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI) a permis d'identifier des poches d'enjeux:
  - Enjeux présents dans les EAIP (enveloppes approchées des inondations potentielles)
  - N'apporte de prédiction sur la probabilité des événements
  - Ne donne pas d'informations sur le degré de vulnérabilité des enjeux
- Les TRI sont les secteurs où les enjeux exposés sont les plus importants au regard de l'échelle nationale et du bassin
  - Ils correspondent à une « concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable » permettant d'agir de manière volontariste et prioritaire pour réduire les conséquences négatives liées aux inondations
  - Le périmètre de chaque TRI doit être vu comme un « bassins de vie » distinct de l'échelle de gestion des risques d'inondations
  - Il est constitué d'un assemblage de communes centré autour d'un pôle urbain

# Comprendre l'étape « identification des TRI »



- La sélection des TRI n'est pas une fin en soi mais une étape vers une gestion priorisée :
  1. Dans premier temps: **Caractériser les poches d'enjeux**
  2. Dans un second temps: **Cartographier les risques** pour préciser la vulnérabilité du des enjeux pour 3 niveaux d'événements
  3. Dans un troisième temps : **Mettre en œuvre une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI)** pour chaque TRI sur une périmètre plus large, pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations

# Conséquence d'être retenu ou non « TRI » (1/2)

- **Priorisation** de la part de l'Etat des fonds publics
- **Obligation** pour les TRI listés dans l'arrêté du Préfet de bassin
  1. Cartographie des risques à minima sur le périmètre du TRI (*22 décembre 2013*)
    - 3 niveaux d'aléas : événements extrême, crue de référence du PPR, événement fréquent
    - A minima caractériser certaines types d'enjeux : population, types d'activités économiques, installations polluantes IPPC, zones protégées, établissements, infrastructure ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise
  2. Déterminer le périmètre pertinent de la stratégie locale (SLGRI) (*fin septembre 2014 au plus tard*)
    - Objectifs
    - Délais dans lesquels elle doit être arrêtée par le préfet
  3. Répondre aux objectifs appropriés sur ce territoire fixés par le PGRI à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée
- **Contrainte forte** de calendrier et de contenu pour les territoires concernés
  - Nécessité d'une implication et d'une structuration forte des acteurs locaux à l'échelle du périmètre de la stratégie locale (SLGRI)



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conséquence d'être retenu ou non « TRI » (2/2)

- L'identification des TRI n'exclut pas la gestion :
  - Des autres territoires concernés par les risques d'inondations, notamment diffus, dans le cadre du dispositif de **labellisation PAPI/PSR** (examen au regard de la qualité des projets)
  - D'autres démarches en dehors des TRI: **les autres leviers de la politique de gestion des risques d'inondations demeure**: réduction de la vulnérabilité, réalisation de PCS, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, ils pourront éventuellement être appuyés par le **Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)** à l'échelle du bassin.

# Le PGRI : encadré par L.566-7 du CE

- L'Orientation Fondamentales 8 du SDAGE et ses dispositions

*Ref. L.221-1*

- Les dispositions concernant:

- La surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation

- *Articulation avec le Schéma Directeur de Prévision des Crues (Ref. L. 564-2)*

- La réduction de la vulnérabilité des territoires faces aux risques

- *Au regard de l'aménagement du territoire*

- *Le cas échéant, mesures pour la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée*

- *Maintient de principe de solidarité amont-aval*

- L'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque

- Doivent être déclinées au sein des stratégies locales (SLGRI)

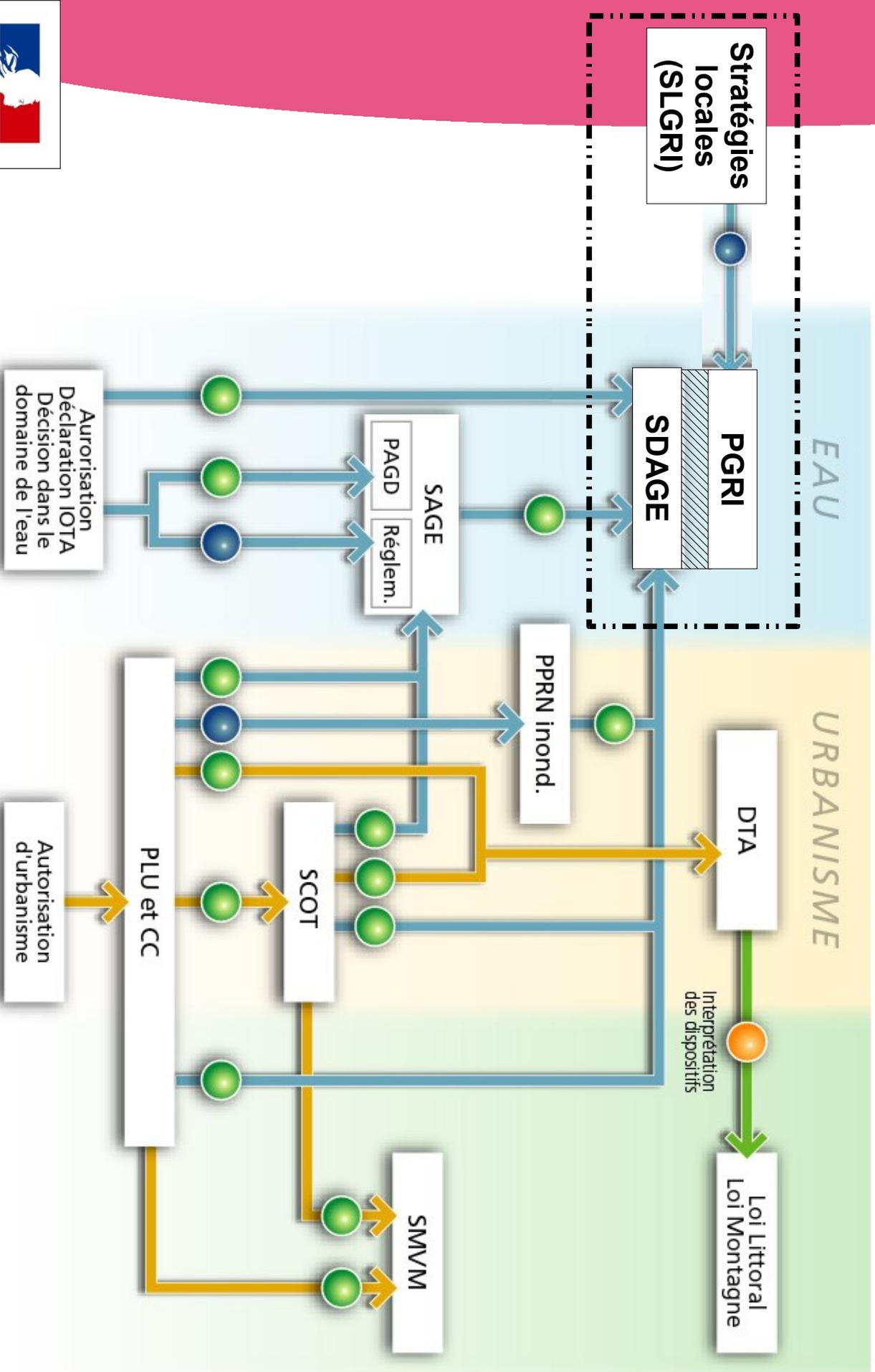
- Dispositions afférentes aux Plans Orsec concernées

- Compatibilité avec les autres OF du SDAGE et le PAMM



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Le PGRI et les autres dispositifs



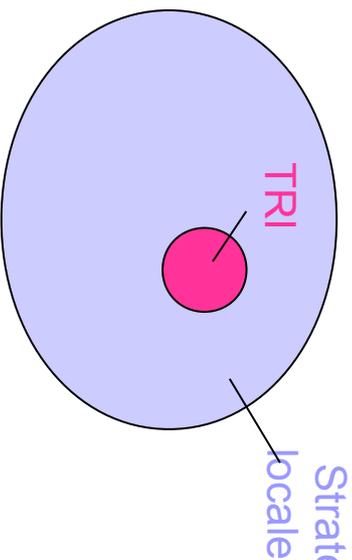
- Conformité (Blue circle)
- Compatibilité (Green circle)
- Autre lien (Orange circle)

- CC : carte communale
- DTA : directive territoriale d'aménagement
- PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable
- PLU : plan local d'urbanisme
- PPRN : plan de prévention des risques naturels
- SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SCOT : schéma de cohérence territoriale
- SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SMVM : schéma de mise en valeur de la mer
- PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondations

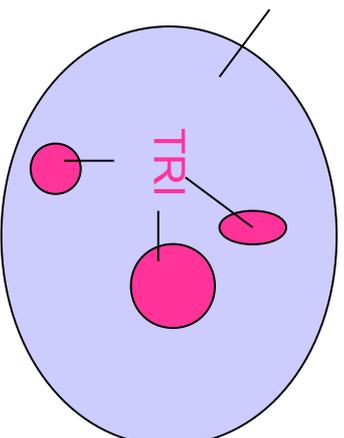
# Concept TRI

Non-principe d'unicité

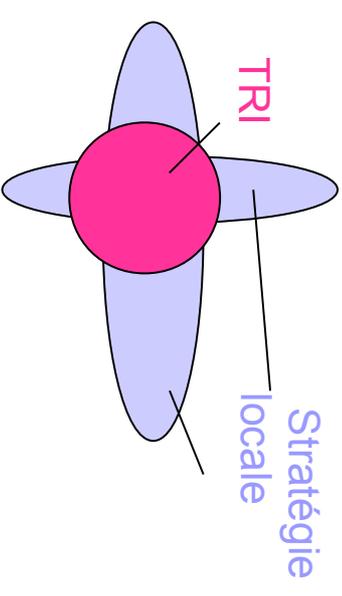
un TRI et une stratégie locale



plusieurs TRI et une stratégie locale

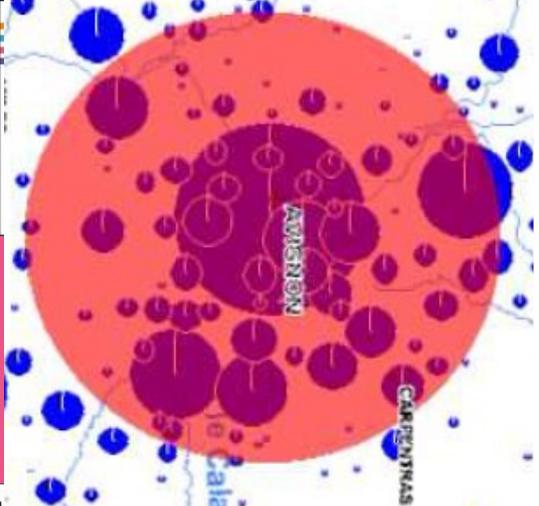


un TRI et plusieurs stratégies locales



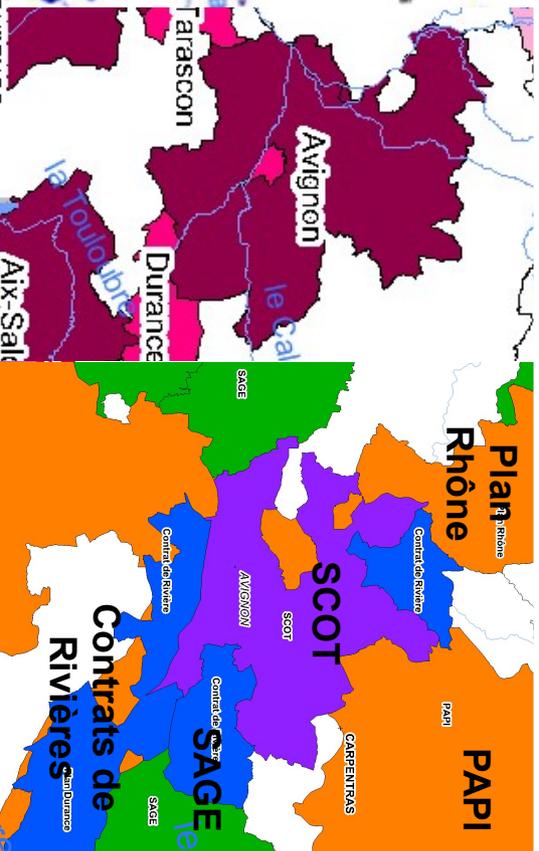
## Illustration sur une poche d'enjeu interrégionale

Poche d'enjeux



TRI

Stratégies locales



Une échelle d'action à

rechercher en **lien avec les**

**dispositifs existants** Plan

Grand Fleuve / PAPI / SAGE /

Contrat de Rivière et les outils

de gestion de

**l'Aménagement du**

**Territoire ...**

Préfiguration du cadre des

stratégies locales via le

**nouveau dispositif PAPI**

# Principes proposés pour l'identification des TRI



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'environnement  
et du logement  
RHÔNE-ALPES  
BASSIN RHÔNE-MÉDIERRANÉE

# Processus de sélection des TRI

**Services de l'Etat**  
Fournissent une base technique permettant de comptabiliser les quatre types d'enjeux concernés par les différents types d'inondation sur le bassin.

**Parties Prenantes**  
Associées par le préfet coordonnateur de bassin au sein des instances de gouvernance sur les différentes étapes de la Directive Inondations

**EPRI nationale**  
+  
Orientations de la Stratégie nationale

**Commission Mixte Inondations (nationale)**

**EPRI (district)**  
+  
Déclinaison des critères nationaux sur le district  
+  
Prise en compte des enjeux territoriaux

**Comité Inondations de Bassin**  
+  
Commissions Géographiques Inondations  
+  
Plan Rhône

**Sélection des Territoires à Risques d'Inondations Importants (TRI)**  
(fin septembre 2012)

**Parties Prenantes = relais local des différentes politiques sectorielles interagissant avec la gestion des inondations**

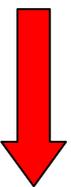


Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
RHÔNE-ALPES  
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

# Travaux de la gouvernance nationale (CMI)

- Nécessité de respecter les échéances fixées par la Directive inondation tout en ménageant le temps nécessaire à la concertation



**calendrier en deux temps:**

- Début 2012 : lères orientations pour une stratégie nationale :
  - Introduction et état des lieux (EPRI nationale)
  - Objectifs + principes directeurs + cadre d'action
  - Critères nationaux de caractérisation du risque inondation et modalités d'identification des territoires à risque important d'inondation

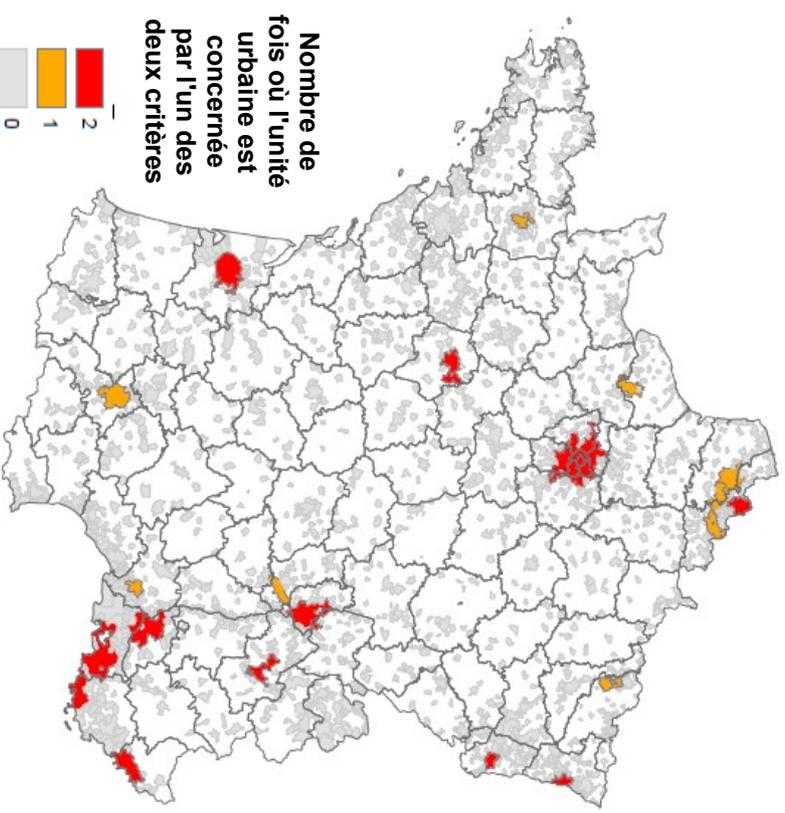
- Mi-2013 : stratégie nationale de gestion des risques d'inondation :
  - Programme d'action national : plan de travail à mettre en œuvre, comportant des objectifs quantifiés ainsi que des objectifs spécifiques aux TRI nationaux
  - Moyens à mettre en œuvre : financiers, réglementaires, institutionnels
  - Modalités de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale

# Les orientations stratégiques du projet de Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation

- Les objectifs
  - Augmenter la sécurité des populations exposées
  - Stabiliser sur le court terme, et réduire sur le moyen terme les dommages liés aux inondations
  - Raccourcir fortement le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- Les principes directeurs
  - **Partage des responsabilités**, subsidiarité
  - **Solidarité** face aux risques
  - **Synergie** avec les autres politiques publiques
  - Un **programme d'actions** proportionné et priorisé
  - **Amélioration continue** au plan national et territorial

# Objectifs à atteindre fixé par le niveau national

- Quantification en terme de couverture du territoire
- Couvrir à minima 50% des emplois et de la population dans les EAIP cours d'eau et submersions marines à l'échelle nationale



## Principe de faisabilité/capacité à agir

- Un **ordre de grandeur** du nombre de TRI par district est proposé au niveau national

|                    |    |
|--------------------|----|
| Sambre             | 2  |
| Corse              | 3  |
| Meuse              | 3  |
| Rhin               | 5  |
| Escaut             | 5  |
| Loire-Bretagne     | 15 |
| Adour-Garonne      | 15 |
| Seine-Normandie    | 15 |
| Rhône-Méditerranée | 25 |

# Critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque inclus dans la stratégie nationale

## *Déclinaison proposée sur le bassin Rhône-Méditerranée*

- Critères d'importance des risques à minima
  - 1) **Indicateurs d'impact** issus de l'EPPRI
    - Population, Habitat de plain-pied, emplois, emprise du bâti
  - 2) **Indices de modulation** de la poche d'enjeux
    - **Santé humaine** : connaissance locale de l'intensité des phénomènes, attractivité saisonnière
    - **Économie** : Fréquence des inondations passées, sinistralités récentes, autres facteurs économiques
- **Facteur d'intérêt à agir**
  - **En terme d'aménagement du territoire** : pression de développement, ...
  - **En terme de gestion des risques** : niveau de prise en charge du risque, présence ou non d'une dynamique locale, ...

# Pré-identification des poches d'enjeux (1/2)

## *Méthode choisie sur le bassin Rhône-Méditerranée*

### 1. Partir de la définition d'unité urbaine pour caractériser les poches d'enjeux

- **Unité Urbaine** = commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâtie continue (sans coupure de plus de 200m entre 2 constructions) qui comptent au moins 2000 habitants
- **Objectif caractériser le « bassin de vie »** dont l'inondation touche directement ou indirectement le territoire

### 2. Première proposition de poches d'enjeux sur la base d'un première analyse entre services de l'Etat harmonisée à l'échelle du bassin selon 3 classes de priorité :

- **Priorité 1** : poche d'enjeux **à priori incontournable**, conduisant de manière quasi certaine à un TRI (ou le cas échéant à inclure cette poche d'enjeux dans un TRI)
- **Priorité 2** : poches d'enjeux conduisant de manière assez **probable** à être retenu en TRI (nécessitant toutefois un examen approfondi, peut le cas échéant ne pas être retenu comme TRI)
- **Priorité 3** : poche d'enjeux d'**importance plus relative** (peu d'entre elles seront retenues in-fine)

# Pré-identification des poches d'enjeux (2/2)

## *Méthode choisie sur le bassin Rhône-Méditerranée*

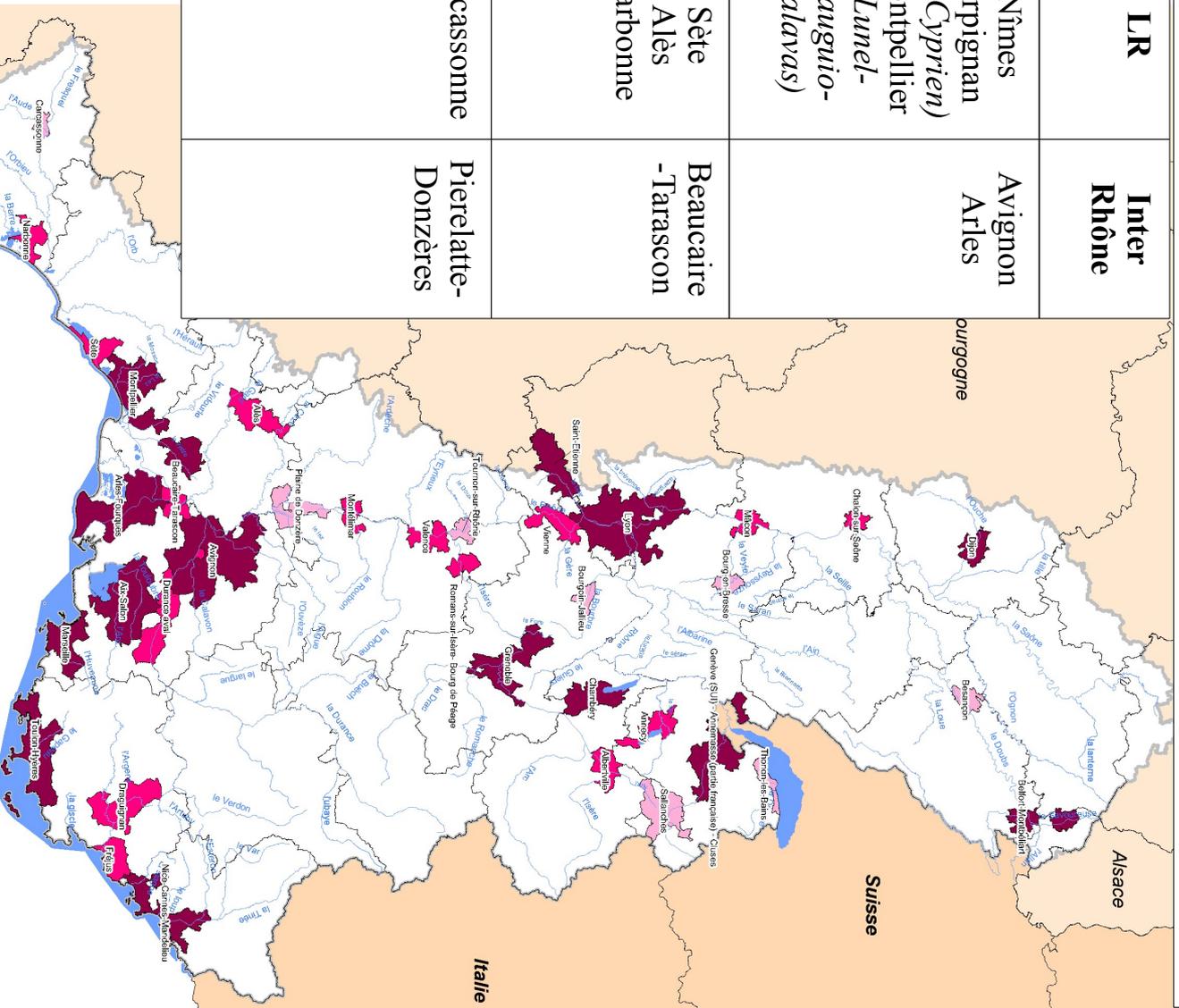
3. Ajustement du périmètre de la poche d'enjeux au regard de différents critères (dynamique urbaine, critères socio-économique ou hydraulique)
  - Appui sur la densité de population en EAIP, ...
4. Apports qualitatifs sur la caractérisation de la poche d'enjeux
  - **Fiche descriptive par poches d'enjeux** comme support pour la concertation avec les parties prenantes
5. Affichage du périmètres de gestion potentiellement concernés
  - Lien à rechercher avec les échelles de gestion identifiées dans le SDAGE
  - Anticiper sur la gouvernance à mettre en place

# Pré-identification des poches d'enjeux du bassin Rhône-Méditerranée

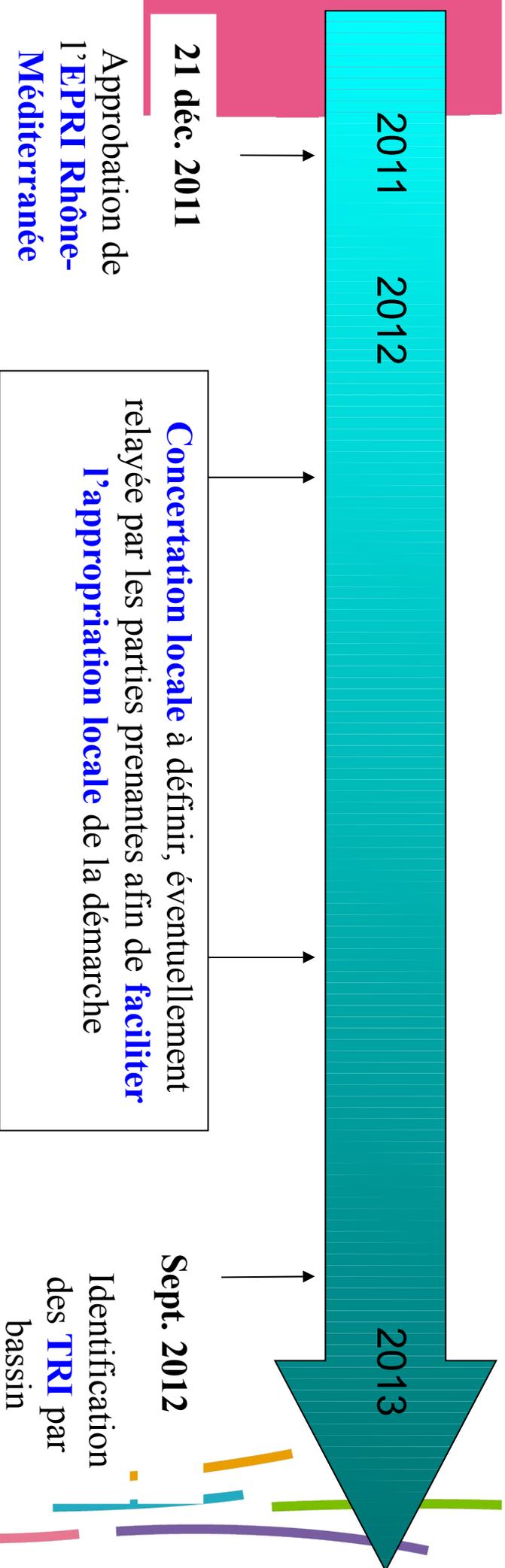
| Priorité | FRC                 | BO              | RA   | PACA  | LR   | Inter Rhône            |
|----------|---------------------|-----------------|--|---|--|------------------------|
| <b>1</b> | Belfort-Montbéliard | Dijon           | Lyon<br>Grenoble<br>Chambéry<br>Cluses-Annemasse<br>Saint-Etienne                | Nice<br>Toulon-Hyères<br>Marseille<br>Aix-salon | Nîmes<br>Perpignan (St-Cyprien)<br>Montpellier<br><i>(Lunel-Mauguio-Palavas)</i> | Avignon<br>Arles       |
| <b>2</b> |                     | Chalon<br>Macon | Annecey<br>Valence<br>Vienne<br>Romans<br>Albertville<br>Montélimar              | Fréjus<br>Draguignan<br>Durance<br>aval         | Sète<br>Alès<br>Narbonne   | Beaucaire<br>-Tarascon |
| <b>3</b> | Besançon            |                 | Sallanches<br>Thonon-les-Bains<br>Bourg-en-Bresse<br>Bourgoin-Jallieu<br>Tournon |   | Carcassonne  | Pierrelatte-Donzères   |

## Classe de priorité de la poche d'enjeu

- 1 (16)
- 2 (15)
- 3 (8)



# Organisation pour l'identification des TRI



21 déc. 2011  
Approbation de l'EPRi Rhône-Méditerranée

Fev./Mars 2012

## Commissions Géographiques Inondations

Présentation des critères nationaux et proposition d'une première déclinaison sur le bassin

Septembre 2012

## Comité Inondations de Bassin

Présentation d'une hiérarchisation des territoires à enjeux sur le bassin affinée

Sept. 2012  
Identification des TRI par bassin



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nécessité d'identifier les parties prenantes concernées pour chaque poche d'enjeux en vue d'identifier les relais de concertations locales et la discussion sur les étapes à venir

# Concertation au-delà des CGI (1/2)

- Transmission d'un **document de concertation** à l'ensemble des parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée
- Réunion de travail
- Attentes
  - **Marge de discussions** au regard des fiches de caractérisation des *différentes poches d'enjeux proposées* :
    - Périmètre
    - Apports qualitatifs pour préciser les phénomènes et les enjeux
    - Périmètres de gestions potentiellement concernés
    - lieu(x) de gouvernance
  - Au-delà des poches d'enjeux pré-identifiées
    - Les éventuelles demandes d'ajouter une poche d'enjeux pourront être examinées au regard des justifications apportées par les parties prenantes (sans garantie d'être retenues in-fine comme TRI)

# Concertation au-delà des CGI (2/2)

- **Objectif :**
    - **Comprendre** l'étape d'identification des **TRI**
    - Bien **appréhender** la notion de **poche d'enjeux**
    - **Anticiper** sur la participation des parties prenantes à l'élaboration de la phase de **cartographie**
    - **Mobiliser les porteurs de SCOT** prioritairement sur les réflexions à engager dans le périmètre du TRI
    - **Amorcer** la réflexion sur la définition du périmètre et des objectifs de la **stratégie locale**
- Préfiguration dans le cadre du nouveau dispositif PAPI*

**Merci de votre attention**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'environnement  
et du logement  
RHÔNE-ALPES  
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE